



---

## AGGLOMERATION DE FRIBOURG AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- la loi du sur l'aménagement du territoire, l'environnement et les constructions du 2 décembre 2008 ;
- les Statuts de l'Agglomération du 1<sup>er</sup> juin 2008 ;
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008 ;
- le message N°23 du Comité d'agglomération du 10 février 2011 ;

considérant

- le message N° 23 du Comité d'agglomération;
- l'avis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement

arrête :

### Article premier

L'article 16 alinéa 1 des Statuts de l'Agglomération est complété comme suit :

*nouveau* b) il autorise la mise en consultation du projet d'agglomération (ci-après PA), valide le Projet d'Agglomération intégrant les modifications demandées par les offices fédéraux et les directions ainsi que les services cantonaux avant sa transmission pour évaluation ;

c) il donne son avis sur le projet de Plan Directeur de l'Agglomération (ci-après PDA), autorise sa mise en consultation publique ; il adopte le PDA ainsi que ses étapes de réalisation et les coûts qui s'y rapportent ;

### Article 2

L'article 21 alinéa 3 des Statuts de l'Agglomération est complété comme suit :

*nouveau* a) il élabore le Projet d'Agglomération et signe l'accord de prestations ainsi que les conventions de financement correspondantes ;

### Article 3

L'article 26 alinéa 2 première phrase des Statuts de l'Agglomération est complété comme suit :

Cette commission préavise le suivi du Projet d'Agglomération ainsi que le suivi du Plan Directeur de l'Agglomération en matière d'aménagement et de mobilité.

### Article 4

L'article 40 alinéa 3 des Statuts de l'Agglomération est supprimé.

### Article 5

<sup>1</sup> La présente modification statutaire est soumise au referendum facultatif.

<sup>2</sup> Elle entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Fribourg, le 3 mars 2011

#### AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

  
Bernard Aebischer

La Secrétaire générale :

  
Corinne Margalhan-Ferrat

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT LORS DE SA SÉANCE DU.....

Le Président :

Erwin Jutzet

La Chancelière :

Danielle Gagnaux